

# Compte rendu de la réunion du jeudi 01 Février 2024

La Présidente ouvre la séance à 20h 35.

Présents: 8.

Le secrétaire de séance est Fabien Fournier.

## Ordre du jour

- 1. Approbation du compte rendu du 21 Décembre 2023.**
- 2. Délibération pour les horaires d'extinction de l'éclairage public.**

Les mêmes horaires sont conservés :

De 22h à 6h l'hiver

De 23h à 6h l'été

- 3. Travaux RN 993**

Une réunion avec les différents partenaires ayant lieu le mardi 30 Janvier, un compte rendu en sera fait par Aveyron Ingénierie, notamment pour fixer le planning des travaux et coordonner tous les intervenants.

La population concernée par les réseaux, humides ou secs, sera tenue informée pour veiller au bon déroulement des travaux. Mise à neuf du réseau d'eau potable, branchement électrique et branchement aux eaux usées.

Un repérage a été réalisé en ce qui concerne les eaux pluviales. Quelques modifications seront à effectuer, en lien avec les propriétaires, pour éviter que cette eau ne se retrouve dans l'égout. En effet, pour le bon fonctionnement de notre station d'épuration, il est important de bien gérer les eaux pluviales pour ne pas les mélanger aux eaux usées.

- 4. Travaux pour l'accessibilité de l'épicerie / restaurant de Montjaux.**

Un plan incliné pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite va être construit prochainement auprès de la porte d'entrée de l'épicerie.

- 5. Eglise Saint Martin d'Ayguebonne.**

Anne Gros, trésorière du club «Sauvons Saint Martin d'Ayguebonne» est venue commenter le courrier de Mme VIDAILLAC, directrice et ingénieure de la DRAC Occitanie.

Un programme d'opération pour la réalisation d'une étude de diagnostic et une mission de maîtrise d'œuvre sera établi.

Un appel d'offre va être lancé pour réaliser l'étude de faisabilité des travaux, en fonction des propositions de l'organisme. Cependant, au vu de la complexité du dossier imposé, l'association ne s'attend pas à de nombreuses réponses des entreprises sollicitées.

## Questions diverses

## **1. Avenir du bâtiment de l'ancienne agence postale**

Cette bâtisse va être confiée à une agence immobilière afin d'être mise en vente.

## **2. Obligation légale de débroussaillage**

Une réunion publique d'information aura lieu le Mardi 27 Février à 20h à la salle des fêtes de Candas. Elle sera animée par Monsieur VEYRIER Capitaine des pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 10.